

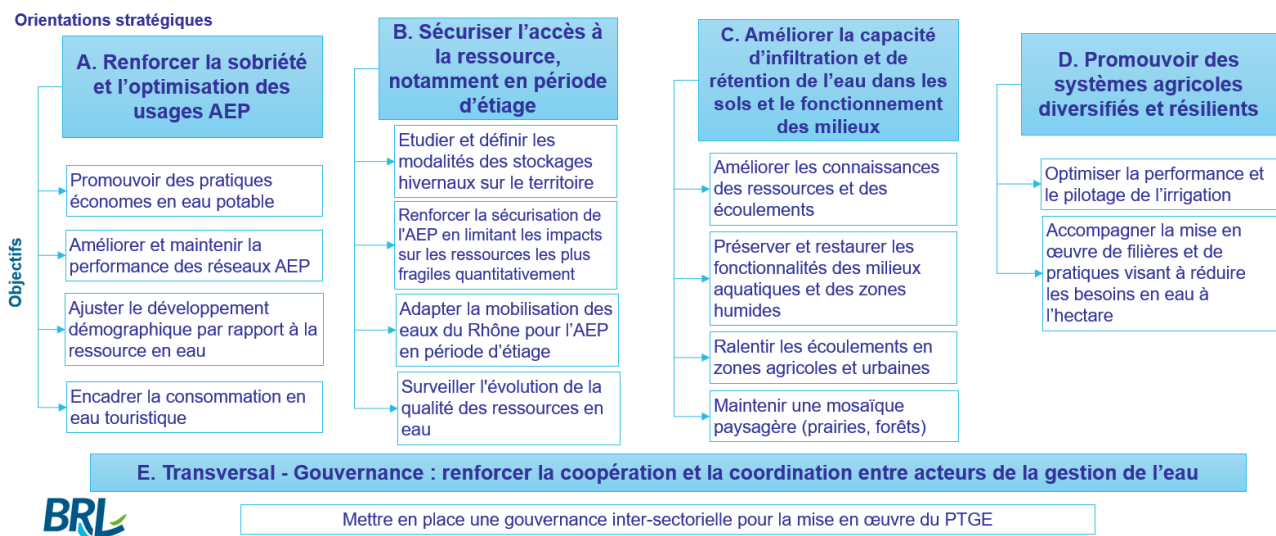


STRATÉGIE DU PTGE ROUBION JABRON

PROVISOIRE – 23/02/2026

1	ORGANIGRAMME DE LA STRATÉGIE	2
2	ENONCÉ DE LA STRATÉGIE.....	2
2.1	Orientation A : Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP	3
2.1.1	Promouvoir des pratiques économes en eau potable.....	3
2.1.2	Améliorer et maintenir la performance des réseaux AEP	3
2.1.3	Ajuster le développement démographique par rapport à la ressource en eau	4
2.1.4	Encadrer la consommation en eau touristique.....	4
2.2	Orientation B : Sécuriser l'accès à la ressource, notamment en période d'étiage.....	4
2.2.1	Etudier et définir les modalités des stockages hivernaux sur le territoire.....	5
2.2.2	Renforcer la sécurisation de l'AEP en limitant les impacts sur les ressources les plus fragiles quantitativement	5
2.2.3	Adapter la mobilisation des eaux du Rhône pour l'AEP en période d'étiage	5
2.2.4	Surveiller l'évolution de la qualité des ressources en eau.....	6
2.3	Orientation C : Renforcer la capacité des sols à infiltrer et retenir l'eau, améliorer le fonctionnement des milieux.....	6
2.3.1	Améliorer les connaissances des ressources et des écoulements	6
2.3.2	Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides	7
2.3.3	Ralentir les écoulements en zones agricoles et urbaines	7
2.3.4	Maintenir une mosaïque paysagère (prairies, forêts).....	7
2.4	Orientation D : Promouvoir des systèmes agricoles diversifiés et résilients	8
2.4.1	Optimiser la performance et le pilotage de l'irrigation	8
2.4.2	Accompagner la mise en œuvre de filières et de pratiques visant à réduire les besoins en eau à l'hectare	8
2.5	Orientation E : Renforcer la coopération et la coordination entre acteurs de la gestion de l'eau	9

1 Organigramme de la stratégie



2 Enoncé de la stratégie

Dans un contexte de changement climatique, le territoire du PTGE est marqué par la baisse des débits d'étiage, la diminution de la recharge des nappes et l'assèchement progressif des sols. Ainsi, la préservation de la ressource en eau et des milieux devient essentielle sur le bassin versant du Roubion Jabron, déjà contraint par des assecs de plus en plus longs et fréquents en période d'étiage. En parallèle, les besoins en eau vont certainement augmenter, tout d'abord pour l'alimentation en eau potable en lien avec la croissance démographique, puis pour les usages agricoles avec l'augmentation de l'évapotranspiration. Par conséquent, l'équilibre quantitatif précaire actuel du territoire entre besoins et ressources en eau risque de se déséquilibrer.

Pour préserver cet équilibre et garantir le respect des volumes prélevables, la stratégie du PTGE s'appuie d'abord sur la **réduction des consommations d'eau potable**, en renforçant la sobriété des usages et en continuant la sensibilisation des usagers. Elle vise également à **améliorer le fonctionnement hydrologique du territoire** en favorisant l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols et en préservant les milieux aquatiques. Elle encourage aussi **l'évolution des systèmes agricoles** vers des modèles plus diversifiés et moins dépendants de la ressource en eau.

La stratégie prévoit, dans un second temps, de **sécuriser l'accès à la ressource** en période d'étiage en réfléchissant aux modalités de mobilisation de ressources plus sécurisées, afin de limiter les risques de rupture d'approvisionnement et les restrictions de prélèvement lors des épisodes de sécheresse (Rhône, stockage hivernal, interconnexions AEP).

Enfin, la mise en œuvre de ces orientations repose sur un **renforcement de la coordination entre les acteurs de l'eau**, afin d'assurer une gestion cohérente et anticipée de la ressource à l'échelle du territoire.

2.1 Orientation A : Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP

Cette orientation vise à mieux maîtriser les consommations d'eau sur le territoire en agissant à la fois sur **l'efficacité des usages** et sur **l'adéquation entre besoins et ressource disponible**. La politique de gestion quantitative de l'eau doit donner la **priorité à la sobriété** (en questionnant les besoins et en faisant évoluer les pratiques et les comportements vers une baisse des consommations) **et aux économies d'eau dans les usages**, pour réduire les prélèvements et la pression sur les ressources locales du Roubion Jabron.

La stratégie repose sur l'amélioration et le maintien d'un **haut niveau de performance des réseaux** d'alimentation en eau potable pour réduire les pertes, intègre la prise en compte de la disponibilité de la ressource dans les dynamiques d'aménagement, en veillant à **ajuster si nécessaire le développement démographique et les activités touristiques aux capacités du territoire**. L'ensemble de ces leviers contribue à contenir la demande en eau et à prévenir les tensions quantitatives. Ils constituent une toile de fond à renforcer et systématiser.

2.1.1 Promouvoir des pratiques économes en eau potable

La promotion de pratiques économes en eau potable doit être poursuivie et généralisée sur l'ensemble territoire.

- A **l'échelle individuelle**, l'adoption de pratiques économes par les habitants repose sur l'incitation à l'installation de matériel hydro-économe dans les habitations, la mise en place de tarifications incitatives et la sensibilisation. Ces mesures pourraient être renforcées par l'élaboration d'une stratégie d'information et de communication sur les enjeux de l'eau propres au bassin versant, intégrant des ordres de grandeur de la consommation des acteurs locaux, des besoins des milieux, des impacts du changement climatique, etc.
- A **l'échelle des communes et des gestionnaires AEP**, un enjeu majeur réside dans la diffusion des efforts engagés et de leur efficacité, notamment à travers le partage de retours d'expérience.
- En toile de fond, l'amélioration des connaissances sur les consommations en eau potable et leur évolution semble pertinente, en tant qu'indicateur de l'efficacité des actions de sensibilisation et d'économie d'eau mises en œuvre.

3/9

2.1.2 Améliorer et maintenir la performance des réseaux AEP

La définition d'objectifs ambitieux de performance des réseaux constitue un axe structurant de la stratégie territoriale. Des exigences sont déjà fixées par le Ministère en charge de l'écologie et l'Agence de l'Eau, ce qui impose aux collectivités de maintenir et d'améliorer l'état de leurs réseaux.¹

A l'échelle du territoire, le rendement moyen des réseaux est de 80%. Cette valeur globale masque toutefois de fortes disparités, notamment en matière d'indice linéaire de pertes (ILP), qui varie de 0,1 à 16,8 m³/j/km selon les secteurs. Le territoire affiche une ambition élevée : lorsque les conditions techniques et financières le permettent, il vise à dépasser les seuils réglementaires afin de préserver durablement la ressource en eau et de sécuriser l'alimentation des usagers.

¹ Les seuils de rendement sont les suivants :

- $\geq 85\%$ OU
- $\geq 70\% + \text{ILC}/5$ pour les communes prélevant plus de 2 M m³/an dans une ressource faisant l'objet de règles de répartition et $\geq 65\% + \text{ILC} / 5$ pour toutes les autres communes

Les acteurs du territoire s'accordent sur la nécessité de prioriser les communes en fonction de plusieurs critères, dont l'évaluation du rapport coût/efficacité pour atteindre un $ILP < 2$ (coût d'investissement par rapport aux volumes économisés en €/m³), l'existence de tensions d'approvisionnement, leurs niveaux de performance actuels.

La réalisation de Schémas Directeurs AEP pour l'ensemble des réseaux apparaît comme un objectif souhaitable à long terme, en y intégrant les objectifs de performance fixés par le PTGE quand cela respecte un rapport coût/efficacité raisonnable.

2.1.3 Ajuster le développement démographique par rapport à la ressource en eau

Au regard de la baisse de la ressource en eau disponible, la capacité des ressources locales à satisfaire la demande liée à l'augmentation de la population permanente et saisonnière nécessite d'être questionnée, en lien avec les autres actions prévues sur l'eau potable.

Aussi, l'évolution démographique et touristique dans le bassin versant doit rester compatible avec une ressource en eau qui va diminuer l'été et avec le respect des volumes prélevables et des DOE sur le territoire.

Les documents de planification territoriale et d'urbanisme, en particulier **les SCoT et PLU, devront intégrer les objectifs stratégiques du PTGE.**

La montée en compétence des élus du territoire sur les questions de la ressource en eau, usages et changement climatique est essentielle pour l'intégration de ces enjeux à l'échelle locale. Ces élus sont des maillons de communication importants pour le PTGE.

2.1.4 Encadrer la consommation en eau touristique

L'enjeu relatif au tourisme consiste à **veiller à ce que le développement de ce secteur ne se traduise pas par une augmentation de la pression sur la ressource en eau et par une compétition avec les autres usages, en particulier en période d'étiage.** L'objectif est de garantir la compatibilité des activités touristiques avec l'équilibre durable entre besoins et ressources à l'échelle du territoire.

Les volumes consommés par les usages touristiques demeurent globalement limités au regard des autres secteurs à l'échelle du bassin versant. Toutefois, leur caractère saisonnier, concentré sur les périodes de tension ainsi que les objectifs d'évolution de la fréquentation, justifient une vigilance particulière. L'intégration d'objectifs de maintien des consommations à un niveau maîtrisé dans la stratégie constitue également un signal d'équité vis-à-vis de l'ensemble des acteurs économiques.

2.2 Orientation B : Sécuriser l'accès à la ressource, notamment en période d'étiage

Cette orientation se concentre sur la sécurisation de l'accès à l'eau en période d'étiage. Si la priorité doit être donnée à la recherche d'une plus grande sobriété dans les usages de l'eau pour réduire les prélèvements dans la perspective de la diminution de la ressource, la sécurisation de la ressource peut passer par la **recherche de ressources complémentaires qui puissent être mobilisées de façon raisonnée et durable.**

La stratégie intègre l'étude et la mise en place des solutions de stockage hivernal pour disposer de volumes supplémentaires lorsque les débits sont faibles, le renforcement des interconnexions de secours entre réseaux pour garantir la continuité de l'alimentation, et questionne le recours aux prélèvements dans le Rhône pour l'AEP.

La surveillance de la qualité des ressources constitue un volet complémentaire, afin d'anticiper les situations critiques et de maintenir un approvisionnement fiable sur l'ensemble du territoire.

2.2.1 Etudier et définir les modalités des stockages hivernaux sur le territoire

La création de retenues de stockage hivernal est envisagée afin de limiter l'impact des prélèvements agricoles en période d'étiage, et en tenant compte des spécificités propres aux différents secteurs du bassin versant.

La démarche proposée s'articule en plusieurs étapes :

- 1) **Le diagnostic des plans d'eau et retenues existants** : recenser et évaluer les plans d'eau et retenues déjà présents, analyser leur fonctionnement et leurs usages afin de mieux connaître les capacités de stockage disponibles et d'en valoriser le potentiel.
- 2) **Une étude technique, socio-économique et environnementale** : identifier les sites propices à la création de nouvelles retenues, évaluer les conséquences socio-économiques pour les exploitations agricoles, mesurer les impacts cumulés des retenues sur l'hydrologie et les milieux naturels, etc.
- 3) **La définition concertée des principes de conception des nouveaux projets de retenues**, sur la base des connaissances acquises.

La co-construction d'un protocole pour l'utilisation et la création de retenues permettra d'établir un cadre prenant en compte les enjeux socio-économiques et environnementaux, tout en intégrant la dimension d'acceptabilité sociale.

2.2.2 Renforcer la sécurisation de l'AEP en limitant les impacts sur les ressources les plus fragiles quantitativement

La sécurisation de l'alimentation en eau potable repose sur deux axes complémentaires :

- **L'identification des captages à protéger**, qu'il s'agisse de motifs qualitatifs ou quantitatifs, afin de garantir la pérennité et la qualité des ressources existantes ;
- **La recherche de ressources de substitution adaptées**, permettant de répondre aux besoins futurs sans compromettre l'équilibre du bassin versant.

Pour ce faire, il est nécessaire, en amont :

- D'analyser et d'évaluer objectivement les **besoins en eau à satisfaire ou à sécuriser** ;
- De **vérifier l'équilibre quantitatif de la ressource sollicitée et de s'assurer que les prélèvements envisagés n'ont pas d'impact significatif sur le fonctionnement des milieux aquatiques et des écosystèmes associés.**

2.2.3 Adapter la mobilisation des eaux du Rhône pour l'AEP en période d'étiage

Dans un contexte d'augmentation potentielle des besoins en eau, lié à la fois au changement climatique et à la croissance socio-économique du territoire, la préservation des ressources locales constitue un enjeu prioritaire. Dans cette perspective, la ressource issue du Rhône pourrait être mobilisée comme ressource de substitution ou de sécurisation, notamment pour l'alimentation en eau potable (AEP) de l'aval du territoire.

La mobilisation effective de cette ressource suppose, en amont, de disposer d'éléments consolidés sur deux aspects :

- La réalisation d'un bilan de la qualité des eaux captées afin de s'assurer de leur compatibilité avec les usages visés et d'identifier, le cas échéant, les traitements complémentaires à mettre en œuvre ainsi que leurs implications techniques et financières.

- La définition des modalités de mobilisation du Rhône en période d'étiage : conditions de déclenchement, volumes mobilisables, capacités de transfert, impacts sur le milieu, et articulation avec la gestion des ressources locales.

2.2.4 Surveiller l'évolution de la qualité des ressources en eau

La préservation de la **qualité des eaux** superficielles ou souterraines du bassin versant est une évidence, compte tenu de l'utilisation de ces **ressources pour la production d'eau potable**. Cette préservation est prise en charge de longue date par les collectivités gestionnaires. La qualité des eaux de surface est également un **atout touristique** pour le territoire, qui voit se développer de nombreux **loisirs aquatiques** en période estivale.

Par ailleurs, **les milieux aquatiques et humides du bassin** sont le siège d'une **biodiversité** qui a motivé la mise en œuvre de mesures de préservation et d'action de mise en valeur de ces milieux.

Or, le changement climatique va dégrader la qualité des eaux et fragiliser le fonctionnement des milieux aquatiques. La diminution des débits dans les cours d'eau en période d'étiage va **réduire les capacités de dilution des milieux, amplifiant l'impact des pollutions** sur la qualité globale de l'eau et la biodiversité aquatique. Cet effet sera renforcé par **l'augmentation de la température de l'eau, propice aux phénomènes d'eutrophisation** que peuvent engendrer les pollutions organiques.

Il paraît essentiel de **poursuivre et renforcer le suivi de la qualité et de la thermie des cours d'eau et des ressources souterraines** afin de suivre les impacts du changement climatique et d'obtenir des chroniques de données.

2.3 Orientation C : Renforcer la capacité des sols à infiltrer et retenir l'eau, améliorer le fonctionnement des milieux

Le renforcement de la résilience des milieux naturels et de leur capacité naturelle à réguler le cycle de l'eau se situe au cœur de la stratégie collective d'adaptation du territoire. Elle s'appuie sur une meilleure connaissance des ressources et des écoulements, la préservation et la restauration des zones humides et des cours d'eau, ainsi que sur des pratiques permettant de ralentir les écoulements et favoriser l'infiltration en zones agricoles et urbaines. Elle prend également en compte le maintien d'une diversité paysagère, avec prairies et forêts, pour favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau tout en améliorant le fonctionnement global des écosystèmes.

La réalisation d'une étude sur la thématique de l'hydraulique douce, visant à modéliser les écoulements à l'échelle du bassin versant, et à identifier les zones d'intérêt pour la création d'aménagements (haies, fascines, bassins de rétention, etc.) apparaît comme un prérequis. Elle posera un cadre pour la réalisation cohérente des objectifs suivants :

2.3.1 Améliorer les connaissances des ressources et des écoulements

Le renforcement de la connaissance des ressources en eau et des écoulements constitue un préalable indispensable pour une réflexion d'aménagement à l'échelle du bassin versant. Il s'agit notamment de :

- **Mieux inventorier les zones humides drainées** : déterminer leur superficie, identifier les usages actuels et évaluer leur rôle dans le cycle de l'eau ;
- **Suivre les ressources superficielles** : mettre en place un suivi régulier des débits et des niveaux en période de basses eaux pour anticiper les tensions sur la ressource ;
- **Caractériser les ressources souterraines** : quantifier les volumes disponibles et comprendre leurs interactions avec les eaux superficielles afin de mieux orienter les usages et les aménagements.

- **Réaliser une étude sur la thématique de l'hydraulique douce**, en lien avec l'étude PAPI, afin de proposer un programme pluriannuel de travaux, selon les priorités identifiées (secteurs à enjeux).

Ces connaissances apporteront une base solide pour prioriser les mesures visant à préserver et reconstituer la ressource en eau dans le temps et dans l'espace.

2.3.2 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides

L'effet conjugué de la baisse des débits dans les cours d'eau en période d'étiage, de l'augmentation de la température de l'eau et de l'aridification des sols risque de conduire à l'assèchement de certaines zones humides et à la dégradation des conditions de vie des espèces aquatiques entraînant une perte de biodiversité. Les milieux humides et aquatiques qui assurent des fonctionnalités essentielles à la préservation des ressources en eau, sur le plan de la quantité, de la qualité et de la biodiversité (rétention de l'eau et effet tampon, autoépuration, etc.) doivent être préservés.

La stratégie vise donc à **préserver les milieux en bon état et restaurer les milieux dégradés, au sein de leur espace de bon fonctionnement, en limitant les pressions qu'ils subissent et en favorisant l'expression de leurs fonctionnalités.**

Pour ce faire, plusieurs leviers doivent être activés :

- **Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau** au sein des espaces de bon fonctionnement ;
- **Ralentir les écoulements** des milieux drainés pour favoriser l'infiltration et limiter l'érosion ;
- **Elaborer et mettre un œuvre un plan de gestion des zones humides** pour structurer les actions à l'échelle du territoire ;
- **Définir une stratégie foncière** liée à la protection des milieux aquatiques et des zones humides.

2.3.3 Ralentir les écoulements en zones agricoles et urbaines

Le ralentissement des écoulements favorisera l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols et sous-sols.

Les sols jouent un rôle clé dans la rétention de l'eau sur le bassin versant. Il est donc essentiel de restaurer et maximiser leur **capacité d'infiltration**. Les mesures envisagées s'articulent autour de deux axes principaux :

- **En zone urbaine**, en désimperméabilisant les surfaces artificialisées et en ayant recours aux techniques de la ville perméable pour les nouvelles urbanisations. La mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales est envisagée,
- **En secteur agricole**, en privilégiant les pratiques permettant d'améliorer la qualité des sols (enherbement, couvert végétal, maintien d'un taux de matière organique élevé, etc.).

Le **ralentissement des écoulements** en ayant recours à des infrastructures agroécologiques (implantation de haies en particulier) et d'hydraulique douce constitue un levier essentiel pour renforcer la résilience du territoire.

2.3.4 Maintenir une mosaïque paysagère (prairies, forêts)

Les espaces forestiers étant majoritaires sur la partie amont du bassin versant, ils jouent un rôle déterminant dans l'infiltration, le stockage et la régulation des écoulements. **La préservation et l'amélioration des capacités de rétention en eau des sols forestiers constituent ainsi un enjeu majeur pour le fonctionnement hydrologique global du territoire.**

Par ailleurs, certains milieux agricoles, en particulier les prairies, présentent des capacités d'infiltration élevées et contribuent significativement à la recharge des ressources en eau. Leur préservation apparaît d'autant plus essentielle dans un contexte de déprise agricole et de recul des activités d'élevage. **La stratégie du territoire intègre donc une réflexion spécifique sur le maintien de ces espaces prairiaux, afin de préserver leurs fonctions hydrologiques, écologiques et paysagères.**

2.4 Orientation D : Promouvoir des systèmes agricoles diversifiés et résilients

Cette orientation porte sur l'adaptation des pratiques agricoles pour réduire la pression sur la ressource en eau. Elle vise à **améliorer le pilotage et l'efficacité de l'irrigation tout en accompagnant le déploiement de filières et de pratiques permettant de diminuer les besoins en eau par hectare**. L'ensemble contribue à rendre l'agriculture du bassin versant plus résiliente face aux effets du changement climatique.

2.4.1 Optimiser la performance et le pilotage de l'irrigation

L'optimisation de l'irrigation constitue un levier clé pour réduire la pression sur la ressource en eau tout en maintenant la productivité agricole. Les actions envisagées se déclinent à plusieurs niveaux :

- **Dans les exploitations agricoles irriguées** : généraliser les techniques d'optimisation de la gestion de l'irrigation, notamment par le recours à des outils de pilotage, et moderniser le matériel d'irrigation. Un accompagnement des agriculteurs sera assuré, notamment via des formations, des journées techniques, pour favoriser l'adoption de ces pratiques. Des plateformes d'expérimentation pourront être développées. Ces actions doivent concerner en priorité les agriculteurs prélevant dans les ressources locales du territoire (notamment alluvions du Roubion Jabron), mais aussi à plus long terme les irrigants raccordés au réseau Rhône du SID.
- **Sur les réseaux agricoles collectifs du SID** : poursuivre les travaux de modernisation pour améliorer l'efficacité des réseaux et limiter les pertes d'eau.

2.4.2 Accompagner la mise en œuvre de filières et de pratiques visant à réduire les besoins en eau à l'hectare

Pour renforcer la résilience de l'agriculture face au changement climatique et réduire la pression sur la ressource en eau, le territoire mobilise la recherche, l'innovation et l'accompagnement des acteurs agricoles. Les leviers prévus incluent :

- **La création de références sur les cultures adaptées au changement climatique**, afin de guider les choix variétaux et les pratiques culturales économes en eau ;
- **L'appui à l'installation de nouveaux agriculteurs** porteurs de projets innovants et économes en eau ;
- **La mise en place d'un observatoire des assolements et des pratiques agricoles**, permettant de suivre les économies d'eau et d'évaluer l'efficacité des pratiques déployées ;
- **Le renforcement des liens entre les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** du bassin versant qui mettent en œuvre des actions similaires en faveur de la résilience des exploitations ;
- **L'étude et le déploiement de dispositifs de financements innovants** pour encourager les agriculteurs à adopter des pratiques durables et économes en eau.

Cette approche favorise la diffusion de pratiques agroécologiques performantes et la mobilisation des acteurs autour d'une stratégie collective pour la préservation des ressources du territoire. **Un objectif étant, dans toutes les exploitations, d'améliorer l'efficacité des apports en eau** en agissant sur la capacité de rétention des sols (augmentation du taux de matière organique), en limitant l'évaporation et en maintenant un enherbement ou un couvert végétal.

2.5 Orientation E : Renforcer la coopération et la coordination entre acteurs de la gestion de l'eau

Le PTGE joue un rôle central dans la **cohésion et la coordination des actions visant la préservation et la reconstitution de la ressource en eau** sur le territoire. Il constitue un cadre partagé pour favoriser l'échange d'expériences, la capitalisation des connaissances et la concertation entre l'ensemble des acteurs.

Les principales opportunités identifiées sont les suivantes :

- **Partage des retours d'expérience et capitalisation des connaissances** : plusieurs acteurs présents au COPIL sont déjà engagés dans des actions liées à la gestion de l'eau. Le PTGE facilite le partage des informations et la mutualisation des bonnes pratiques.
- **Sensibilisation et mobilisation des acteurs** : en particulier des élus et responsables politiques dont les décisions impactent la ressource (urbanisme, tourisme, planification territoriale, etc.).
- **Coordination et co-construction entre projets et acteurs** : garantir la transparence, la cohérence et l'efficacité des actions intersectorielles à l'échelle du territoire.
- **Communication et visibilité des actions** : valoriser les projets en cours et à venir, leurs objectifs et leurs effets attendus, afin de renforcer l'adhésion des acteurs et du grand public.

Cette approche permet au PTGE de jouer pleinement son rôle de **plateforme stratégique et opérationnelle**, favorisant la concertation, la cohérence et l'efficacité des mesures de préservation de l'eau sur le bassin versant.